



Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 30 JUIN 2010

DOSSIER : AP1_ n° 193

Intitulé du projet : Espace de partage de données pour les jeunes sans solution (ESPADON-J2S)

Porteur du projet : Rectorat de Nantes

Evaluateurs du projet : Pierre-Yves Bernard, Christophe Michaut et Franck Sanselme (Centre de recherche en éducation de Nantes-Université de Nantes, Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin)

Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Le projet ESPADON — Espace de Partage de Données pour les Jeunes Sans Solution — s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Il intègre le premier axe du programme national d'expérimentations, à savoir la réduction des sorties prématurées du système de formation initiale. ESPADON a plus précisément comme finalité la mise en œuvre et l'optimisation de la coopération entre les différents organismes de formation initiale et les acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans, sur les territoires des Pays de la Loire. Cela passe par un repérage puis par un suivi des sorties problématiques, que ce soit en termes de ruptures scolaires ou de manque de qualification. Pour ce faire, il a été convenu d'élaborer un outil informatique de repérage de ces jeunes : un logiciel qui croise les systèmes d'informations de chaque institution (Rectorat, Enseignement agricole, Région, Missions locales, Pôle emploi, Protection judiciaire de la jeunesse).

Actuellement, les processus de détection et de suivi des jeunes sans solution reposent sur des actions plus ou moins éparpillées. Elles sont relativement séparées entre acteurs institutionnels, sans véritable coordination. Cet état de fait a une histoire qui renvoie à la construction des politiques dites d'insertion auprès des publics « problématiques » — sortant du système éducatif sans un niveau de formation ou de certification considéré comme minimal —. C'est d'abord à cette question initiale et à son inflexion présente que se confronte ESPADON et son évaluation. Pour dire vite, l'outil participe à la mission que s'est donnée l'Education Nationale depuis les années 1980 : l'insertion des jeunes. Plus spécifiquement, la Mission générale d'insertion (MGI) est chargée, au sein de l'Education Nationale, de repérer les jeunes en situation de décrochage et de leur proposer des solutions leur permettant d'accéder à la qualification. Mais jusqu'à présent, ces jeunes en difficulté échappent très largement à la MGI. Ils sont essentiellement pris en charge par d'autres acteurs publics. La grande majorité des jeunes non diplômés passe ainsi par les dispositifs des politiques d'insertion pendant les premières années qui suivent la sortie du système éducatif. Il s'agit essentiellement des emplois aidés et des mesures d'accompagnement, notamment dans le cadre de l'action des Missions Locales.

D'une manière très générale, l'évaluation d'ESPADON s'attache à mesurer l'effet d'une politique publique éducative qui tente de combler ses manques afin de satisfaire à ses objectifs initiaux. D'une façon beaucoup plus ciblée et ici essentielle, l'évaluation se veut avant tout centrée sur le caractère expérimental de la prise en charge locale d'une question d'intérêt général posée au niveau national. Autrement dit, elle examine les innovations, tant technologiques qu'organisationnelles, en matière de pratiques d'insertion des jeunes ; innovations que sont susceptibles d'apporter un territoire (une Région) et la coopération interinstitutionnelle inédite de ses professionnels de la formation et de l'insertion ; innovations appelées ensuite à être transférées et appliquées à l'échelle nationale.

Sur le plan de sa méthode et de sa déclinaison d'abord quantitative, l'évaluation s'applique avant tout à tester une performance technique. Elle est celle, supposée, de ce nouvel outil informatique qu'est ESPADON dans sa capacité de repérage des sortants sans solution du système éducatif. Ce travail d'estimation prend alors acte d'une donnée essentielle sur laquelle va se construire ici notre méthodologie. Entre, d'une part, l'objectif d'une politique éducative visant à mener tous les jeunes à la qualification reconnue et, d'autre part, l'indicateur du problème public que constitue le chiffre des sortants sans diplômes de fin de second cycle du second degré, il existe toute une série de populations plus ou moins bien identifiées par les acteurs du système éducatif :

- les sortants sans diplôme dont le nombre est assez bien connu par les enquêtes d'insertion (plus de 100 000 par an au niveau national), mais qui ne constituent pas une population complètement identifiée par les institutions, loin s'en faut, au moment de la sortie du système éducatif ;

- les jeunes repérés par la MGI qui sont, par définition, bien identifiés mais dont une part non négligeable ne recourt pas aux dispositifs de rattachement et de qualification ;

- les jeunes bénéficiant d'une mesure MGI dont une part seulement réussit à en tirer profit en termes de qualification.

Pour estimer les effets du dispositif sur le repérage et le non recours, il est donc possible d'envisager deux types d'indicateurs :

- un indicateur de l'écart entre population repérée et population suivant une mesure ; par hypothèse, ESPADON doit faire baisser ce taux, ne serait-ce qu'en tenant compte des prises en charge déjà effectuées mais non connues des services rectoraux, que ce soit par les Missions Locales ou par les services de la Région ;

- un indicateur de l'écart entre le nombre de personnes identifiées par les institutions et celui des sortants sans diplômes. On peut supposer qu'ESPADON ait un effet sur ce taux, ceci par l'augmentation de l'offre de prise en charge que sa dimension interinstitutionnelle implique.

Cette dernière dimension fait, quant à elle, l'objet d'une évaluation qualitative. Il convient en effet de tenir compte d'une donnée incontournable : la définition et la mise en place d'une politique publique territorialisée reposant sur une constellation d'institutions qui juxtapose des catégories de perception et d'action propres à chacune. Un espace des points de vue qui n'est nullement homogène et dans lequel les rapports de sens se doublent parfois de rapports de force. Il y a là un préalable indispensable à la compréhension à la fois des possibilités et des limites de l'action partenariale. Celle-ci est fondamentalement suspendue à des épreuves de jugement en situation dont les verdicts, positifs ou négatifs, se laissent apprécier à travers la production et la confrontation de discours normatifs. Ce sont eux qu'il s'agit pour nous de saisir, restituer et analyser. Ce travail se réalise à travers des campagnes d'entretiens individuels qui sont menées tant aux niveaux « politique » — celui des autorités régionales — que « pratique » — celui des acteurs de terrain de l'insertion — de l'expérimentation. Ces campagnes d'entretiens se sont augmentées d'un travail d'observation accompli auprès de deux types d'instance que sont les comités de pilotage régionaux et les réunions de bassin. Ce sont là des temps et des espaces de l'action collective proprement dite. C'est-à-dire des moments et des lieux où un outil et une politique publique se font en situation de coprésence des partenaires.

Calendrier prévisionnel

- Exploitation des entretiens et des données quantitatives collectées (Juillet-novembre 2010)
- Observation de la mise en place d'Espadon (octobre 2010)
- Rédaction du rapport final (novembre-décembre 2010)

Etat d'avancement et premiers résultats

Du côté de l'évaluation quantitative, les services de la MGI de Nantes nous ont fourni les données se rapportant aux flux des années scolaires 2007-2008 et 2008-2009. Ces données serviront de point de référence pour évaluer la mise en œuvre d'ESPADON à la fin de l'année 2010. Les observations réalisées à la rentrée 2010 et à la fin de l'année 2010 devraient permettre d'examiner les hypothèses sur les effets du logiciel ESPADON, à savoir :

- la diminution globale des taux de non recours
- les variations locales de ces taux selon l'offre de dispositif et selon les usages du logiciel par les établissements d'origine des élèves.

14 entretiens semi directifs d'une durée moyenne de 1h30 ont été jusqu'à présent menés auprès de deux catégories d'acteurs institutionnels.

La première catégorie intéresse les représentants régionaux des institutions signataires de la convention : Rectorat, Conseil Régional, Missions Locales, DRAAF, DRTEFP (DIRECCTE), DRPJJ, DRJSCS et Pôle Emploi. Dans un mouvement qui est celui de la justification de sa participation, les entretiens ont certes amené chacun à se positionner par rapport à autrui. Ils ont également conduit chaque institution à s'interroger sur ses propres pratiques et sa légitimité à prendre part à une politique de prise en charge des sortants sans solutions du système éducatif. Une réflexion, sinon une réflexivité, par ailleurs fortement induite par la virtualité d'ESPADON oblige ainsi à déplacer les discours du « technique » non encore advenu vers le « social » de l'expérimentation, c'est-à-dire en direction de tous ces cadres — le métier, les publics, le contexte, etc. — que l'on maîtrise mieux mais que l'outil, dans son flou relatif, vient plus ou moins perturber.

La seconde catégorie d'acteurs se compose de professionnels de terrain qui, au niveau des bassins de formation, ont en charge l'application d'ESPADON, autrement dit l'opérationnalité de l'outil. Celle-ci, dans son état actuel, ne sera cependant pas effective avant octobre 2010. Dès lors, nous avons choisi de centrer ici notre campagne d'entretiens (en cours) sur la déclinaison et, plus encore, la réception d'une politique publique à l'échelon local des bassins.

CERTIFICAT : (ne fera pas l'objet d'une publication)

Je soussigné, John TOLAN, responsable de la structure évaluatrice du projet AP1_n° 193, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 15 juillet 2010

Signature :



Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin
5 allée Jacques Bergue - BP 12105
44021 Nantes cedex 1
Tél. : 02 40 48 30 30
Fax : 02 40 48 39 98

